

MUSÉES ROYAUX
DE
PEINTURE ET DE SCULPTURE
DE
BELGIQUE

N°

4893

84

OBJET :

résolution

défavorable

ANNEXE

Expédié le

14 VII / 1900

14 VII 1900

Monsieur A. Vollen
12, rue du Remblai
Dij.

Nous avons
l'honneur de vous
faire connaître que
la résolution de la Commission
Directrice n'a pas été
favorable à l'acquisition
pour les collections de
l'Etat, du tableau que
accompagnait votre lettre
du 4 courant.

Cet ouvrage que nous
tenons à votre disposition
nous prie, pourriez être
retiré au Palais des
Beaux-Arts, rue du
Musée n° 9, contre la
remise d'un récépissé.

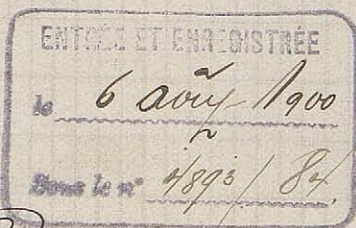
Veuillez

Pour la Commission directrice

Le Secrétaire

11 N
Bruxelles, le 4 Août 1900.

Messieurs,



Le sautoir d'Alphonse
Follon demeurant rue du
Remblai 12 à Bruxelles veut
à la suite d'un entretien qu'il
a eu avec un membre de la
Commission vous offrir un
tableau venant de famille représentant
une femme portant d'aurifères
seaux) anciennes et flamandes
pour la somme de six cents
francs.

Le tableau est déposé en
même temps que la présente au
Dépôt des Musées.

Espérant que vous agréerez
il vous prie d'agréer l'assurance
de sa considération très distinguée.

A Messieurs les Présidents Membres
et Membres de la C^o. des Officiers.

Jeun de la Commission Drevue des
Musées Royaux un Tableau représentant
une femme portere de son opre j'avais
deposé une dite musée à l'effet de
la vendre

Dueller le 20 août 1900
Hollars

84